

LES FORMATIONS OBLIGATOIRES

Le nouveau code déontologie de la profession immobilière

→ *Objectif pédagogique* : Découvrir le Code « éthique et déontologie » applicable aux professions immobilières depuis le décret du 30 Août 2015, en comprendre le mécanisme de fonctionnement et les risques et les sanctions possibles. Analyser et s'approprier les notions clés et savoir comment les intégrer à sa pratique quotidienne.

Pré requis : Tous les professionnels de l'immobilier débutants ou expérimentés.

Durée 7 h

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, L'approche du risque Client, La déclaration Tracfin

→ *Objectif pédagogique* : Bien connaître le dispositif légal et réglementaire anti blanchiment et ses applications concrètes aux Professionnels de l'immobilier, Permettre aux professionnels de l'immobilier d'apprécier en fonction de l'opération envisagée le degré de risque de blanchiment et s'en prémunir.

Pré requis : Tous les professionnels de l'immobilier débutants ou expérimentés.

Durée 7h

Intervenant : Lilian PASCAL

766 avenue de Cournonterral 34690 FABREGUES

Tel : 04 67 477 994 / 06 47 815 116

RCS Montpellier **400 120 820** Carte Professionnelle : **N° 2011/34/2558**

N° de déclaration de prestataire de formation 76 -34-09277-34

Email : c.f.r.i.formationrecrutement@gmail.com site <https://www.centre-formation-recrutement-immo.com/>